



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2025

Ordre du jour :

0. Prestation de serment

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Représentations

2.2. Courriers

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Commission Équipements publics du 9 décembre 2025, concernant un crédit complémentaire pour la rénovation du bassin de natation

4.2 Rapport de la Commission Équipements publics du 9 décembre 2025, concernant un crédit pour la rénovation de la crèche du Pommier

4.3 Rapport d'information de la Toutes commissions réunies du 18 novembre 2025, concernant Grands projets et projets connexes

4.4 Rapport d'information la Toutes commissions réunies du 24 novembre 2025, concernant la présentation du SAFCO

4.5 Rapport d'information de la Commission Environnement, nature et énergie du 1er décembre 2025, concernant le Fonds pour la transition écologique

5. Projets de délibération

5.1. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 relatif à des amortissements complémentaires du patrimoine administratif

5.2. Délibération concernant le vote d'un crédit complémentaire pour la rénovation du bassin de natation

5.3. Délibération concernant le vote d'un crédit pour la rénovation de la crèche du Pommier

6. Propositions du Conseil administratif

7. Grands travaux

8. Motions

8.1 Bureau « Pour l'équipement du Conseil municipal du Grand-Saconnex d'un système de vote électronique »

8.2 PLR « Pour un fonds d'apprentissage en soutien aux entreprises formatrices établies sur le territoire de la commune, sur le modèle du fonds mis en place par la ville de Genève »

9. Résolutions

Néant

10. Questions des Conseillers municipaux



11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Proposition du groupe MCG

11.2 Autres propositions

12. Communications et divers

12.1. Agenda

12.2. Autres communications / Remarques

Personnes présentes :

- Mmes et MM. Sandrine BILZ (PS) – Mounir BOULMERKA (PS) — Alessia CAVALIERI, Secrétaire (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Hani CHAAR (VERTS) – Casper DE JONG (VERTS) – Regula ECKERT (VERTS) – Carla EDELENBOS (PS) - Guy GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) – Peta GIROD (Le Centre - Les Vert'Libéraux) *départ 21h20* – Jonathan HALDEN (VERTS) — Gregory MAST (UDC) – Ekaterina NOZDRINA (UDC) – Marc PASCHE (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) – Dusica SEMLALI (VERTS) – Malik SEMLALI (VERTS) – Muhsin SERIN (MCG) – Yann SIMETH (PS) – Éric STEINER (PLR) - Matthieu STEINER, Vice-président (PLR) – Carole STUDER, Présidente (VERTS)

Suppléant :

- M. Zoltan BERENTES
- M. Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS)
- M. Jean-Marie LE GOFF
- M. Alex PETRECHKOV

Assistent à la séance :

- M. Laurent JIMAJA, Maire
- Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Conseillère administrative
- M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
- Mme Nathalie MACHERET, Procès-verbaliste

Personnes absentes :

- M. José CABEZA (PLR), remplacé par M. Zoltan BERENTES
- M. Raphaël HARDMEYER (PLR), remplacé par M. Alex PETRECHKOV
- Mme Gabrielle LE GOFF (MCG) remplacée par M. Jean-Marie LE GOFF
- Mme Carla RUTA (PS) remplacée par M. Cruz Melchor EYA NCHAMA

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

0. Prestation de serment

La Présidente passe à la prestation de serment de M. Jean-Marie LEGOFF (MCG) en tant que Suppléant du Conseil municipal et, l'invite à prendre place au sein du Conseil municipal en tant que Suppléant de Mme LE GOFF.

Le public n'ayant pas de question, la Présidente demande d'ajouter la motion suivante à l'ordre du jour : Motion inter-partis : « Pour un soutien aux parents actifs : Accueillons les enfants plus tôt ! ».

La Présidente passe au vote de l'ajout de cette motion.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025

La Présidente demande s'il y a des remarques au procès-verbal du 17 novembre 2025.

Mme ECKERT – demande le remplacement des mots suivants :

Page 15 : 1^{ère} ligne « spécifique » au lieu de « supplémentaire », ligne 17 ...auditionner le chef de secteur « pour » au lieu d'« afin » et ligne 18 à la place de « ainsi que » mettre « afin de ».

Finalement, elle demande de rectifier le nom de la Commission Prévention Sécurité, et non le contraire.

Mme BILZ demande de remplacer « Fondation » par « Association » en page 6 :

M. M. STEINER explique que page 10, point 8.1 il évoque l'Amérique du Nord, et demande de supprimer la mention « Sud » et de préciser que les horaires sont adaptés en raison du décalage horaire.

M. JIMAJA demande diverses modifications en pages 4 et 5, il enverra le texte remanié à la Secrétaire en charge du Conseil municipal.

La Présidente passe au vote du procès-verbal du 17 novembre 2025.

Celui-ci est approuvé par 23 "oui", 0 "non", 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Représentations par le Bureau du Conseil municipal :

La Présidente mentionne un oubli de représentation lors du Conseil municipal du 17 novembre 2025 :

- 31 octobre – Soirée Halloween –organisé par le Forum Jeunes du Grand-Saconnex
- 28 novembre - Gala de la Ferme Sarasin organisé par l'Association Fraternité Haïti en faveur des femmes
- 29 novembre - Marché de Noël solidaire – organisé par l'Association Amoddou
- 4 décembre – Match du FCGS au Stade St-Jacques à Bâle, la Présidente remercie M. CABEZA pour l'organisation
- 5 décembre – Inauguration du 11^{ème} Marché de Saconnay, « Marché aux épices » à la Ferme Sarasin, la Présidente remercie Mme Girod pour l'organisation mais déplore le manque de Membres et Membres suppléants du Conseil municipal présents
- 5 décembre – Fête de la Sainte-Barbe au CVHS
- 6 décembre – Soirée à la salle du Pommier organisée par l'Association Jeunesse de Gardiol, la Présidente félicite tous ces jeunes
- 10 décembre - Cortège de l'escalade
- 14 décembre - Fête de Noël de partage à l'église Ste Hyppolite en faveur de l'école Ambalanirana à Madagascar

2.2 Courriers:

- Arrêté du Conseil d'Etat – Election du suppléant M. LE GOFF
- Courrier de Mme PRUNCU-CUTILE, démission du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

M. JIMAJA informe que toutes les communications seront effectuées à ce point, y compris celles concernant le TNGS, qui devient désormais un point récurrent du Conseil municipal.

En ce qui concerne le TNGS, la situation actuelle avec les entreprises de chantier et son impact sur la circulation se prolongeront. En février le bas de la route Auguste-Vilbert sera fermé à la circulation, tandis que le Barreau Colovrex restera ouvert. Une information aux riverains sera transmise par le



Canton de Genève en janvier 2026. À partir de cette date, l'Ancienne Route, depuis le chemin du Pommier sera ouverte à double sens pour les riverains, afin de faciliter la circulation des citoyens.

Concernant le Forum citoyen, la démarche a débuté. Le 12 novembre, en présence de la Présidente de la Commission, un premier tirage au sort de 2'500 personnes âgés de 16 ans et plus a été fait. La participation est ouverte à l'ensemble de la population. A ce jour environ 153 personnes ont répondu et seront conviées pour un tirage au sort final le 8 janvier à la Salle des Délices. La diversité de la population sera assurée par ce tirage au sort final afin de former le groupe citoyen. Celui-ci se réunira pour une séance de travail en février et en mars 2026. Un rappel sera envoyé aux personnes concernées avant la tenue des séances.

En matière de transports publics, un nouvel arrêt « Sonnex » a été créé au niveau du chemin du Pommier.

Pour le PDCom, le Conseil d'État a approuvé le 10 décembre 2025 le Plan directeur communal ainsi que le PDCom des chemins pour piétons, sous certaines réserves qui sont les suivantes :

- *L'ensemble du secteur à l'ouest de la route de Ferney, défini dans la stratégie de densification de la zone 5 comme un périmètre de densification accrue, n'est pas compatible avec la fiche A03 « Étendre la densification de la zone 5 par modification de zone » du PDCn 2030 et n'est donc pas validé.*
- *La proposition d'extension du Parc des Marais sur la parcelle n° 2086 en zone 5, propriété de l'Etat de Genève, est indicative.*
- *La réservation pour le développement ultérieur d'équipements intercommunaux dans le secteur Pré-du-Stand ne peut être validée à ce stade. Le bénéfice d'une programmation d'équipements publics devra être confirmé au regard de l'évolution des marges SDA, dans le cadre des travaux de révision du PDCn.*

M. JIMAJA précise que le PDCom ayant été approuvé il n'y a, à ce stade, plus de raison de conserver un groupe de travail PDCom au sein du Conseil municipal, comme cela avait été proposé précédemment.

Enfin, M. JIMAJA informe qu'une subvention du FIDU de CHF 133'000.- a été obtenue en vue de la construction de 19 nouveaux logements dans la commune.

Mme TISSOT-BUCHOUX indique que depuis la fin du mois d'octobre, la page Instagram de la commune est en ligne. Elle invite les personnes à la découvrir et à la suivre afin de rester informés des actualités et des événements de la commune.

M. POMATTO n'a pas de communication.

3.2 Suspens du Conseil municipal

M. DE JONG constate que deux de ses propositions du mois dernier, qui concernent le débètonnage et les vélos cargos, ne figurent pas dans le tableau mais bien dans le procès-verbal.

M. PONCET revient sur la réponse obtenue par rapport à la bourse aux vêtements, qui concerne un de ressourcerie et souhaite en savoir plus.

M. JIMAJA répond à M. PONCET que la ressourcerie est en cours de réalisation et que, lorsque le projet sera finalisé, le Conseil municipal en sera informé.

Mme ECKERT remercie le SATPE d'avoir réalisé une étude sur le taux d'occupation des places de recharge pour voitures électriques dans le quartier du Pommier, et sans doute aussi des places de recharge du parking de la Mairie. Certes 40% d'occupation ne justifie pas l'augmentation du nombre de places de recharge. Mais le vrai problème est la limitation du temps de recharge à deux heures, car assimilé à la zone parking. Il faut alors plusieurs passages pour atteindre les 80% de recharge de la batterie recommandés par les constructeurs automobiles et le TCS afin d'optimiser et de préserver les batteries, car la durée de recharge adéquate sur ces bornes se situe entre 3h30 et 4heures. Pour encourager l'électromobilité, il faudrait aménager des places dédiées exclusivement à la recharge électrique avec une signalétique jaune et verte (hors cases parking bleues limitées) avec un panneau correspondant soit recharge électrique autorisée. Et comme la procédure l'exige, il conviendrait alors



de demander une autorisation de construire complémentaire pour modifier ces emplacements en conséquence.

Mme CAVALIERI relève l'absence de la motion orale concernant la vaisselle dans le tableau ainsi que celle relative aux bancs et abris aux arrêts TPG.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Commission Équipements publics du 9 décembre 2025, concernant un crédit complémentaire pour la rénovation du bassin de natation

La Présidente demande à M. GIROD de lire son rapport, ce dernier n'a rien à ajouter.

Aucune prise de parole n'étant demandée la Présidente passe au vote du rapport.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.2 Rapport de la Commission Équipements publics du 9 décembre 2025, concernant un crédit pour la rénovation de la crèche du Pommier

La Présidente demande à M. GIROD de lire son rapport, ce dernier n'a rien à ajouter.

Aucune prise de parole n'étant demandée la Présidente passe au vote du rapport.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.3 Rapport d'information de la Toutes commissions réunies du 18 novembre 2025, concernant Grands projets et projets connexes

La Présidente demande à MME CAVALIERI de lire son rapport, cette dernière n'a rien à ajouter.

Aucune prise de parole n'étant demandée la Présidente passe au point suivant.

4.4 Rapport d'information la Toutes commissions réunies du 24 novembre 2025, concernant la présentation du SAFCO

La Présidente demande à MME CAVALIERI de lire son rapport, cette dernière n'a rien à ajouter.

Aucune prise de parole n'étant demandée la Présidente passe au point suivant.

4.5 Rapport d'information de la Commission Environnement, nature et énergie du 1er décembre 2025, concernant le Fonds pour la transition écologique

La Présidente demande à MME ECKERT de lire son rapport, cette dernière n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme PERROTIN DURET demande des éclaircissements concernant l'administration communale et l'horizon 2050. Elle souhaite savoir si l'aéroport est inclus dans les exigences prévues pour 2050. Elle interroge également sur la collaboration avec les Service Industriels de Genève (SIG) dans le cadre du programme Éco21 elle souhaite savoir si les propriétaires qui ont déjà fait intervenir les SIG pour constater et effectuer le calcul de l'indice de dépense de chaleur (IDC), qui ont un coût, seront remboursés par la commune.

M. JIMAJA répond à Mme PERROTIN DURET en précisant que l'aéroport, en raison de son statut d'extraterritorialité, est une entité qui élabore ses propres normes et règles, et qui publie son rapport environnemental, tout comme Palexpo, qui est également une entité indépendante. Il souligne que ces structures réalisent des travaux remarquables de leur côté. Concernant Éco21, il rappelle que le programme est prévu pour intervenir une seule fois chez les privés ; il n'y aura donc pas de deuxième passage. Il remercie ceux qui ont déjà participé.



M. CHAAR signale une faute d'orthographe dans la mention « European Energy Awards ».

5 Projets de délibérations :

5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 relatif à des amortissements complémentaires du patrimoine administratif

La Présidente fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

M. POMATTO indique que ce crédit complémentaire est établi chaque année et permet, au moment de la clôture des comptes, si ceux-ci sont positifs, de boucler l'amortissement. L'objectif est de réduire les charges d'amortissement et d'offrir une marge de manœuvre plus importante pour de nouveaux investissements. Ces dernières années, le point de départ est fixé à la somme de CHF 3 millions, ce qui correspond au pouvoir financier de la commune selon les règles imposées par l'État. Ce mécanisme permet à la commune de justifier les nouveaux investissements listés dans la délibération, lesquels pourront être couverts par cet amortissement.

Le Conseil administratif recommande d'accepter et de voter en faveur de cet outil. Toutefois, en fonction des résultats des comptes, si la possibilité est de boucler CHF 1 million au lieu de CHF 3 millions, cela sera fait en conséquence ; et si les comptes ne le permettent pas, aucune opération ne sera réalisée. Ce bouclage doit intervenir avant la fin de l'année 2025.

Il précise enfin que le montant indiqué pour le crédit des véhicules n'est pas une erreur : il reflète simplement une charge inférieure au budget initial prévu dans le plan quadriennal. Ce montant non dépensé doit néanmoins être mentionné pour le bouclage.

La parole n'étant pas demandée la Présidente demande à M. STEINER de lire la délibération.

La Présidente fait voter la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

5.2 Délibération concernant le vote d'un crédit complémentaire pour la rénovation du bassin de natation

La Présidente fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

M. POMATTO précise que le rapport est clair et exhaustif. Les travaux concernent le traitement de la carbonatation, le remplacement des vitrages, la mise aux normes du chauffage et de la ventilation, la toiture ainsi que l'adaptation du bassin avec un ascenseur compatible pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Le fond mobile étant endommagé, il est nécessaire de le réparer, ce qui implique de casser les carreaux, contenant de la colle avec de l'amiante. Ce qui implique de refaire le carrelage en même temps que la remise en état du fond mobile. Le fond mobile est actuellement aux normes mais celles-ci vont évoluer d'ici 2027. De ce fait, une modernisation du système d'eau et filtration sont prévues à savoir la suppression des pièces métalliques au profit de pièces synthétiques conformes, installation de lampes UV pour la désinfection de l'eau afin de réduire l'usage de chlore. La mise en place d'un électrolyseur à membrane permettra d'éviter la formation de chlorates et de limiter le stockage de chlore. Une reprise hydraulique dans le local technique est également prévue pour éviter



les débordements d'eau au sol, ainsi que les bacs de rinçage des filtres, ainsi que la mise en place d'un échangeur de chaleur. Certains locaux seront restructurés pour améliorer les sanitaires et garantir l'hygiène. Une séparation entre l'extérieur et le bassin est également envisagée. Ce crédit complémentaire est donc justifié suite aux problèmes liés au fond mobile du bassin.

La Présidente ouvre la discussion.

M. PETRACHKOV demande si pour l'échangeur de chaleur, une pompe à chaleur ou des panneaux solaires sont prévus.

M. POMATTO précise que la toiture sera équipée de panneaux solaires et que la chaudière sera regroupée dans les bâtiments sis au n°46 et n°48 appartenant à la Fondation du logement, le contrat avec SIG est signé et le nécessaire de l'installation prévoit d'être relié au chauffage à distance (CAD).

La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire la délibération.

La Présidente passe au vote de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

5.3 Délibération concernant le vote d'un crédit pour la rénovation de la crèche du Pommier

La Présidente fait voter l'entrée en matière de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

M. POMATTO commente la présentation projetée (ANNEXE I).

La Présidente ouvre la discussion.

M. EYA NCHAMA souhaite savoir si le litige concernant le Pommier est toujours en cours.

M. POMATTO indique que le litige a été réglé et demande à M. JIMAJA de le confirmer.

M. JIMAJA confirme que le litige a été définitivement réglé, la décision ayant été rendue en faveur de la Commune du Grand-Saconnex.

La Présidente demande à M. STEINER de lire la délibération.

La Présidente passe au vote de la délibération.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

6. Propositions du Conseil administratif

Le Conseil administratif n'ayant aucune proposition à formuler, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Grands travaux

M. JIMAJA précise qu'il a déjà formulé ses commentaires au point 3.

8. Motions :

8.1 Bureau « Pour l'équipement du Conseil municipal du Grand-Saconnex d'un système de vote électronique »

La Présidente demande à M. M. STEINER de lire la motion, ce dernier n'a rien à ajouter.



La Présidente ouvre la discussion.

M. SIMETH au nom du PS exprime un certain scepticisme et considère la proposition comme un gadget, estimant qu'il s'agit d'un gaspillage d'argent public. Selon eux, l'installation de 26 appareils, énergivores, constitue une aberration écologique. Le PS refuse cette motion et s'interroge sur un point qui est le suivant : si celle-ci est acceptée est-ce que les jetons de présence de la Secrétaire resteront identiques.

M. M. STEINER précise qu'il ne s'agit pas de gadgets.

M. GIROD, membre de la Commission des Finances, rappelle que les perspectives 2026 sont négatives et observe que la commune maîtrise et réduit ses dépenses. Il estime que cette dépense de confort doit être rediscutée si la situation financière en 2026 s'avère difficile. Le Centre votera contre cette motion.

M. E. STEINER se dit presque d'accord avec M. SIMETH, mais souligne que le comptage doit s'effectuer par soustraction si une majorité est flagrante, comme il l'a déjà préconisé plusieurs fois.

Mme BILZ considère que ce n'est pas essentiel.

M. JIMAJA indique avoir accueilli cette motion avec scepticisme, mais reconnaît qu'en tant qu'ancien président du Conseil municipal, cela peut devenir compliqué. Avec ces réceptacles, la gestion serait plus aisée. Ce n'est pas une question financière, mais une volonté de rendre les votes plus clairs et rapides.

M. M. STEINER s'étonne de la position du PS et affirme qu'il s'agit d'un investissement pour professionnaliser le Conseil municipal. Il rappelle que la salle actuelle est temporaire et non fixe, et que ce système inclut également la prise de vue des séances, améliorant la visibilité politique.

M. CHAAR demande si ce nouveau système permettrait une transparence des votes, notamment pour savoir qui vote quoi, y compris pour le public.

M. M. STEINER confirme que les résultats seraient visibles et limpides pour tous, y compris le public.

M. SEMLALI constate que le comptage actuel est parfois faussé dans les procès-verbaux, de plus la salle pour les plénières n'est actuellement pas une salle fixe. Il indique que les Verts soutiennent cette motion.

M. DE JONG estime que le coût n'est pas forcément élevé, évoquant l'exemple de Payerne où un système similaire pour 70 personnes a coûté quelques dizaines de milliers de francs.

La Présidente fait voter le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Celui-ci est accepté par 16 « oui », 8 « non », 0 abstention.

8.2 PLR « Pour un fonds d'apprentissage en soutien aux entreprises formatrices établies sur le territoire de la commune, sur le modèle du fonds mis en place par la ville de Genève »

La Présidente demande à M. M. STEINER de lire la motion, ce dernier n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. SIMETH rappelle que le parti PS avait déposé une demande similaire en 2011 et qu'aucune réponse n'avait été donnée par le Conseil administratif de l'époque. Il accueille cette nouvelle proposition avec enthousiasme. Il propose un amendement invitant le Conseil administratif à étudier différentes possibilités et pistes, notamment en lien avec la promotion économique, les conférences, ainsi que les systèmes d'aide cantonaux et fédéraux ; afin de présenter des solutions aux entreprises et aux responsables des faïtières, pour soutenir les sociétés qui ne peuvent pas se le permettre.

M. GIROD estime que la proposition de M. SIMETH est pertinente mais complexe, et qu'il serait plus logique de la renvoyer à la Commission des Finances plutôt qu'au Conseil administratif. Il souligne que



des éléments tels que l'apprentissage à l'aéroport ou à Palexpo, qui sont des sociétés semi-étatiques, ne devraient pas être concernés, et que plusieurs points doivent être approfondis par la Commission des Finances.

M. M. STEINER se dit favorable à l'amendement proposé par M. SIMETH et préfère un renvoi au Conseil administratif, qui pourra ensuite transmettre la demande à la Commission des Finances. Le Conseil administratif étudiera les limites et les entreprises éligibles.

M. DE JONG soutient également le renvoi au Conseil administratif, estimant que celui-ci est en mesure de répondre et de déterminer quelles entreprises pourraient bénéficier de ces fonds.

M. SERIN indique qu'après relecture, le MCG, acceptera la motion.

Mme NOZDRINA appuie la position de MM. SIMETH et GIROD et souhaite que la question soit étudiée par la Commission des Finances directement.

Mme ECKERT souligne qu'il s'agit bien d'une mesure incitative applicable lors de la signature d'un contrat d'apprentissage, à l'image de ce que la Ville de Genève propose, soit un coup de pouce pour une PME qui hésiterait à s'engager dans cette voie. Cette mesure s'ajoute aux mesures cantonales et fédérale de soutien à l'apprentissage (encadrement, formation des formateurs d'apprentis, cours interentreprises etc). Mme ECKERT précise qu'il n'a pas été dit qu'un apprenti était autonome dès la deuxième année, mais bien que la formation professionnelle par apprentissage en entreprise est un système rentable. Rentable dès la deuxième année de formation selon les professions et globalement rentable pour l'ensemble des professions, quelle que soit la durée de formation soit une AFP en deux ans, un CFC en trois ou quatre ans, chiffres du SEFRI (Secrétariat à l'économie, la formation, la recherche et l'innovation) à l'appui.

M. POMATTO rappelle que la motion rédigée en 2011 par le PS avait déjà été discutée avec les faitières et les instituts formateurs. Il souligne que, bien que l'aide financière puisse être importante pour de nombreux artisans et entreprises, la mise en œuvre reste difficile en raison des contraintes administratives.

M. E. STEINER demande si le fonds concerne les entreprises ou les apprentis.

M. M. STEINER précise que la subvention ne couvre pas le salaire, mais constitue un coup de pouce pour l'entreprise, notamment pour l'équipement ou le matériel de l'apprenti.

Mme CAVALIERI observe que, pour les petites entreprises, une aide de CHF 3'000.- par apprenti n'est pas décisive dans le choix d'engager ou non un apprenti.

M. SIMETH rappelle son amendement invitant le Conseil administratif à étudier la question. Il souligne que ce n'est pas le montant de CHF 3'000.- qui incitera une entreprise à engager un apprenti, mais aidera à l'accompagnement nécessaire. Contrairement à ce qui a été dit, un apprenti n'est pas autonome en deuxième année, et une petite entreprise n'a pas toujours les ressources pour assurer cette formation et cet accompagnement.

M. M. STEINER propose de voter la motion avec l'amendement suivant : « d'inviter le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un tel fonds avec le concours du Délégué communal à la Promotion économique ».

La Présidente passe au vote du renvoi de la motion au Conseil administratif avec l'amendement.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

8.3 Inter-partis : "Pour un soutien aux parents actifs : Accueillons les enfants plus tôt !"

La Présidente demande à Mme CAVALIERI de lire la motion, cette dernière n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. POMATTO donne lecture de la réponse à la motion orale du 27 janvier 2025 (Le Centre) « Pour un soutien aux parents actifs : Accueillons les enfants plus tôt ! » :



« Après consultation auprès du GIAP, il s'avère que la formule de l'accueil du matin, qui peut démarrer à 7h, soit une heure avant le début des classes, est possible. Cependant, elle n'est de loin pas automatique, car peu recommandée pour les enfants, encore petits, qui se retrouvent plus de 10h en prise en charge extérieure, entre le GIAP et l'école. Toutefois, lorsque cela est mis en place, ce n'est jamais suite à la demande des communes, et c'est toujours le GIAP qui prend la décision d'ouverture ou non, selon des critères très précis (nombre d'enfants concernés, nombre d'enfants minimum par jour, etc.) Le prix actuel, à charge des parents, est de CHF 20.- / mois / matinée. Pour une matinée par semaine, cela coûte donc CHF 20.- et pour 4 matinées, cela représente CHF 80.- par mois. Il y a également un impact financier pour la commune, qui reste cependant très faible. Ce montant est impossible à calculer à titre d'exemple, car dépendant de paramètres multiples. Concrètement, la demande doit être déposée directement par les parents (minimum de 15 enfants). Cela peut également se faire via l'APE (Association de Parents d'Elèves). A noter que le GIAP ne communique pas pro-activement sur cette prestation, car elle est complexe à gérer en terme de ressources humaines. En 2022, un groupe de parents du Grand-Saconnex a formulé cette demande, mais sans que cela n'aboutisse in fine, car il n'y avait pas le seuil minimal d'enfants inscrits. Actuellement, 7 écoles offrent cette prestation sur le canton : 4 en ville de Genève, 1 à Versoix, 1 à Lancy et 1 à Onex. Dans la plupart des cas, les enfants sont regroupés dans une école, mais pas forcément dans l'école où ils se rendent (par exemple, Palettes / Bachet-de-Pesay pour Lancy). Certains lieux vont prochainement fermer, n'ayant plus le seuil minimal pour le maintien de la prestation. Il arrive régulièrement que des parents inscrivent leur enfant, mais le retire rapidement, car ils constatent une plus grande fatigue chez leur enfant. Le GIAP se tient disponible pour venir présenter son travail et ses prestations à la Commission dédiée à la Cohésion sociale. Ce point a été évoqué par Michel POMATTO lors des instances participatives du 5 juin 2025 avec les représentants des écoles, l'association des parents d'élèves et le GIAP. »

M. POMATTO propose donc de retirer la motion et de créer une commission « Cohésion sociale », en invitant l'Association des parents, afin de favoriser une concertation avec le GIAP, recueillir le point de vue de chacun et ainsi ouvrir une réflexion.

Mme CAVALIERI souligne que cette motion est le fruit d'un travail collectif et se dit satisfaite de la collaboration interpartis. Elle remercie pour la relecture de la motion orale et précise que GIAP et l'APE sont concernés par le premier point. Si cela s'avère non pertinent, il conviendra de décider d'une éventuelle poursuite.

M. JIMAJA félicite l'initiative, estimant que cette motion aborde un thème de société et favorise la coopération interpartis pour identifier des problématiques et ouvrir de nouvelles pistes et solutions. Il se réjouit de voir les partis travailler main dans la main.

M. EYA NCHAMA estime que le Conseil municipal doit voter cette motion pour aller de l'avant.

M. CHAAR exprime son inquiétude quant au rôle du GIAP, qui pourrait être fragilisé, et propose de reformuler la motion pour préciser que le GIAP reste prioritaire et conserve la décision finale.

Mme CAVALIERI ne juge pas nécessaire cette reformulation, considérant que le GIAP est déjà le point de départ de la motion.

M. GIROD comprend que le Conseil administratif renverra la question à la commission de la Cohésion sociale et que, selon le rapport, le dispositif pourra être complété.

M. POMATTO conclut qu'il n'a rien contre le contenu, qui est clair, et que cela permettra d'ouvrir la discussion et de favoriser le contact entre le GIAP, l'APE et les directions d'école, ce qui ne peut être que bénéfique. Il faudra ensuite vérifier si la mise en place est réalisable et si une demande existe réellement de la part des parents.

La Présidente passe au vote du renvoi de la motion au Conseil administratif.

Celui-ci est accepté par 23 « oui », 0 « non », 1 abstention.



9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme PERROTIN DURET revient sur le sujet de la demande d'une fan zone prévue fin juin 2026 : étant donné que la Ville a annulé celle de Plainpalais pour diverses raisons, est-il judicieux d'organiser cette fan zone sans risque de débordements ?

M. SEMLALI répond à Mme PERROTIN DURET que malgré l'annulation de la fan zone à Genève les communes genevoises ont l'autorisation de les maintenir.

De plus, Mme PERROTIN DURET relate un article paru dans la Tribune de Genève concernant un accident d'une cycliste au Grand-Saconnex, il souhaite connaître le lieu de l'accident et si la commune a des informations sur l'état de santé de cette cycliste hospitalisée le 20 novembre dernier.

Finalement Mme PERROTIN DURET demande quel type d'ouvrage est prévu dans l'immense trou creusé au chemin du Pavillon.

M. PETRACHKOV souhaite savoir où en est l'état d'avancement du projet de réaménagement de l'axe Sarasin-Terroux lancé en avril 2025, notamment en ce qui concerne la séance de restitution annoncée pour septembre dernier qui n'a pas encore eu lieu.

Mme BILZ demande s'il y a une justification de projeter les photos des demandeurs de naturalisation aux Membres du Conseil municipal lors du huis-clos ?

M. EYA NCHAMA évoque une contradiction des noms des arrêts de bus et demande au Maire pourquoi devant la Maison du Parlement, l'arrêt se nomme « Sonnex » et que l'arrêt d'après se nomme « Maison du Parlement » et non le contraire.

M. JIMAJA explique à M. EYA NCHAMA qu'en raison des travaux et vu qu'il y a beaucoup d'arrêts sur un axe court il y a en effet quelques contradictions avec les noms et les édifices. Il faudrait revoir cela avec les TPG, mais M. JIMAJA insiste sur le fait que le principal est d'avoir un arrêt de bus aux endroits stratégiques.

Mme CAVALIERI en tant que présidente d'une association politique (Le Centre) indique avoir reçu un courrier relatif aux subventions 2026, précisant que celles-ci sont destinées à des actions à caractère « public » et doivent rester « politiquement » neutres. Elle sollicite des éclaircissements concernant la mention « politiquement neutre » lorsque cela concerne un parti politique.

M. JIMAJA indique que cette mesure résulte probablement d'une dénonciation auprès de la Cour des comptes. Il précise qu'un encadrement des subventions aux associations est désormais imposé afin de garantir une neutralité politique. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'une manifestation organisée par un parti, celle-ci doit rester neutre et ne comporter aucune propagande.

M. M. STEINER rebondit sur la question de Mme CAVALIERI et propose que la Cour des comptes vienne expliquer ce qu'elle entend par « neutralité ». Celle-ci doit être respectée pour la population, mais un parti politique ne peut être neutre politiquement.

M. JIMAJA précise que cela signifie que cela doit être de l'argent mis à disposition pour des animations et non pour une campagne électorale.

M. GIROD propose d'écrire à la Cour des comptes pour obtenir des explications à ce sujet.

M. JIMAJA stipule que ceci n'est pas une injonction de la Cour des comptes. Cela appelle uniquement à une clarification qui indique un encadrement des associations pour des activités publiques et non politiques.

M. E. STEINER mentionne que les partis politiques ont un rôle public et politique. De ce fait la question se pose également pour les paroisses, qui ne sont pas neutres.

M. M. STEINER demande à M. SEMLALI si la fan zone peut être maintenue suite à la publication des horaires.



11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Proposition du groupe MCG

M. SERIN demande des modifications suivantes au sein des deux commissions :

- Commission Aménagement territoire mobilité : M. SERIN remplace Mme Le GOFF en tant que rapporteur ;
- Commission Prévention et Sécurité : Mme Le GOFF prend la place de M. SERIN en tant que membre.

La Présidente passe au vote de cette proposition.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

11.2 Autres propositions

M. EYA NCHAMA propose que, lorsqu'un membre du Conseil municipal est remplacé, son nom ne soit pas mentionné lors de l'appel, car le remplaçant ne peut répondre à sa place

La Présidente ainsi que Mme CAVALIERI rappellent que ce point a déjà été discuté en plénière : pour des raisons de transparence et, notamment de compréhension pour les personnes suivant le Conseil municipal en rediffusion en direct, il est recommandé d'appeler le Conseiller municipal élu ainsi que la personne qui le remplace. La population s'est montrée satisfaite de cette pratique.

M. EYA NCHAMA précise que ce qu'il dit n'est pas imputable à Mme RUTA dont il est le suppléant.

M. M STEINER rappelle que la loi autorise la désignation d'un suppléant ; il n'y a pas de problème juridique à ce sujet.

M. PETRACHKOV demande au Conseil administratif des informations sur le revêtement phonique absorbant : localisation, surface, coût et plans, ainsi que les coûts estimés pour l'année prochaine.

Mme PERROTIN DURET propose de limiter la vitesse à 30 km/h sur la route de Ferney afin de faciliter la traversée aux piétons.

M. JIMAJA évoque les passages piétons illuminés et la vitesse des bus limité à 50 km/h. Provisoirement, il est possible de demander une limitation à 30 km/h, cependant un comptage est en cours qui permettra d'envisager un radar ou une réduction de vitesse.

Mme ECKERT revient sur la motion PLR concernant le soutien à l'apprentissage et propose au Conseil administratif de convoquer la commission Economie et formation pour une séance dédiée à la promotion, la valorisation et au soutien à l'apprentissage avec les services concernés. L'objectif est de faire un tour d'horizon des prestations existantes et de leur fonctionnement, côté apprentis et côté entreprises, commune et canton, afin d'étudier des pistes pour renforcer ces mesures et éventuellement prospecter des places d'apprentissage sur la commune en collaboration avec l'OFPC (Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue).

M. GIROD propose que le cheminement piétons des arrêts de bus 5 et 8, notamment l'arrêt « Pommier » en venant de la ville soit revu. En effet l'accès actuel encadré par des bornes en plastique oblige les piétons à les enjamber pour éviter un long cheminement. Cela rend le croisement entre deux piétons pratiquement impossible, de plus le secteur n'est pas éclairé la nuit. M. GIROD propose également une signalétique piétonne plus claire.

M. SEMLALI propose de réunir la Commission Culture, sport, loisirs et santé afin d'auditionner le BC Swing pour parler sport et non chiffres. Il propose également de réunir la Commission Statuts et règlements pour discuter des suppléants. Finalement il propose l'organisation d'une fête de la Science au Grand-Saconnex; si cela n'aboutit pas, il déposera une motion à ce sujet.

M. CHAAR propose une limitation à moins de 40 km/h sur le chemin du Pommier ou l'installation d'un radar, car la vitesse n'est pas respectée, surtout le week-end.



La Présidente passe la présidence au Vice-président.

Mme STUDER propose de placer le Conseil administratif vers la scène durant les plénières, afin d'avoir une meilleure visibilité pour tous, y compris le public, et de modifier le système de caméra.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Vice-Président remet la présidence à la Présidente.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

- 16 décembre - Soirée des jetons, à 19 h00 précise à la salle Ferme Sarasin.
- 17 décembre – Goûter des enfants avec le Père Noël, de 16h00 à 21h00, à la patinoire, la Présidente remercie le Conseil administratif.
- 18 décembre - Repas des aînés, la Présidente remercie les bénévoles inscrits.
- 26 janvier 2026 – Conseil municipal, la Présidente annonce qu'elle sera absente et remplacée par le Vice-Président du municipal.

12.2 Autres communications / Remarques

M. SEMLALI donne lecture du courrier du BC Swing (ANNEXE II) ainsi que sur les résultats du Judo club (ANNEXE III).

M. SEMLALI ajoute lors du match au Stade St-Jacques à Bâle, en coupe Suisse le FCGS contre le FC Bâle, meilleur club de Suisse, s'est incliné 3 à 1. Il y avait 25'778 personnes présentes dans le stade. Finalement M. SEMLALI informe que les Lions de Genève ont gagné leur dernier match de l'année à la salle du Pommier face à Pully Lausanne 88 à 71 et, félicite le club pour ce beau derby.

Mme CAVALIERI exprime ses remerciements à la Sirène et aux Tambours du Lion présents lors de la soirée de l'Escalade ainsi qu'à toutes les autres manifestations durant l'année écoulée.

M. DE JONG revient sur la démission de Mme PRUNCU-CUTILE, intervenue à la demande du parti des Verts. Il la remercie pour le travail accompli au sein du parti et précise qu'aucun flux financier n'a été engagé. Il considère que cette décision est sage et sans impact particulier.

M. PONCET remercie la commune pour la mise en place de l'éclairage au passage piéton du chemin des Corbillettes.

La parole n'étant plus demandée la Présidente lève la séance à 22h58.

Alessia CAVALIERI
La Secrétaire

Carole STUDER
La Présidente



ANNEXE I

Crèche Le Pommier, Le Grand-Saconnex

Projet définitif

Présentation au Conseil municipal du 15 décembre 2025



NAZARIO BRANCA ARCHITECTES SARL
Avenue de Sévelin 32
1004 Lausanne
www.nazariobranca.ch
T +41 76 401 98 32
nb@nazariobranca.ch

Problématiques

Isolation acoustique

Les structures de séparation des « boîtes » n'offrent pas une isolation acoustique adaptée à l'usage.

Absorption acoustique

L'absorption acoustique est faible et la réverbération acoustique forte, ce qui donne lieu à un effet de résonance.

L'absorption en place actuellement (faux-plafond perforé) n'est pas suffisante.

Typologie

L'orientation des espaces de vie sur la cour de récréation s'est avérée inadaptée aux activités des enfants en bas âge.

Les utilisateurs ont aménagé les salles de vie « côté parc ».

Inconfort estival

Le bâtiment ne dispose actuellement d'aucun système de rafraîchissement, ce qui explique les surchauffes observées en été.

Inconfort hivernal

Les émetteurs de chaleur ne sont pas dimensionnés pour assurer un niveau de confort adapté.

Les émetteurs sont insuffisants, tant en dimension qu'en nombre, pour garantir un confort thermique satisfaisant.





Projet

Etude

L'étude a démontré les aspects suivants :

- Les espaces actuels ne sont pas distribués de manière adaptée et ne répondent pas aux besoins des utilisateurs,
- Les contraintes légales ne sont pas respectées (SASAJ, OCRIT, sécurité feu),
- L'isolation phonique ne peut pas être réglée en conservant les cloisons existantes.

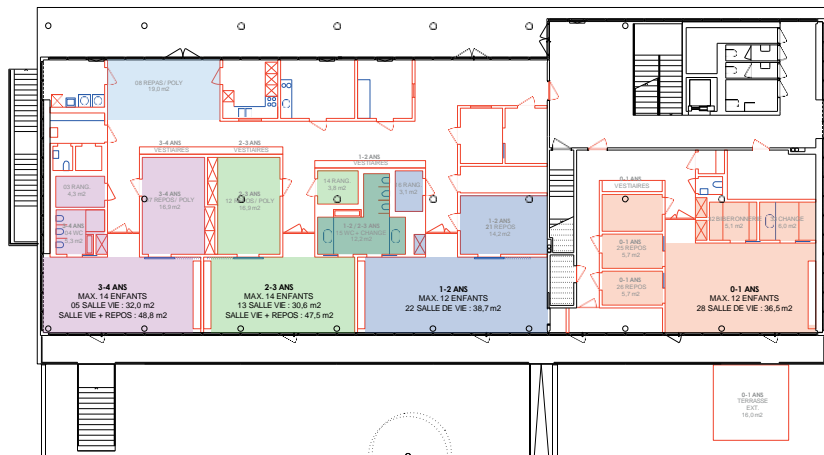
Conclusions

Une transformation complète doit être envisagée

Travaux

Dans le cadre de la rénovation complète, les travaux suivants ont été prévus :

- Démolition complète des cloisons et des faux-plafonds existants,
- Création de cloisons de séparation phoniques, avec raccords soignés au sol et au plafond,
- Modification et adaptation des réseaux techniques,
- Ré-emploi des plusieurs éléments architecturaux et techniques.



Directive SASAJ :

« Une surface nette totale de 10m2 par place (...) est à compter au minimum pour l'ensemble de la structure ».

« Une surface nette de 3m2 par place est calculée selon la répartition suivante : pour les enfants de 0 à 2 ans : 3m2 nets par place pour les salles de vie. Pour les enfants 2 ans à 4 ans : 3m2 nets par place pour la totalité des salles de vie et des salles de repos (si reconnues polyvalentes) (...) »

Répartition des enfants

Surface nette totale : **515 m2**

Nombre d'enfants : **52**

- 0-1 ans : **12**
- 1-2 ans : **12**
- 2-3 ans : **14**
- 3-4 ans : **14**





Devis général

	Prix CHF (HT)	Prix total CHF
Coût total de l'opération, y compris marge + 10 %, arrondi supérieur (TTC)		1 870 000,00 TTC
<i>Coût total des travaux CFC 1, 2, 4, 5, y compris honoraires (TTC)</i>		<i>1 699 405,40 TTC</i>
<i>Coût moyen / m3 (coût opération / surface totale), arrondi supérieur (TTC)</i>		<i>970,00 TTC</i>
<i>Coût moyen / m2 (coût opération / surface totale), arrondi supérieur (TTC)</i>		<i>3 670,00 TTC</i>
Coût total de l'opération		1 699 405,40 TTC
1 Travaux préparatoires		65 637,00 HT
112 Démolitions, démontages	65 637,00	
2 Bâtiment		1 136 868,40 HT
211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie	139 125,00	
221 Fenêtres (fenêtres en métal)	21 000,00	
230 Installations électriques	256 500,00	
240 Installations de chauffage, ventilation	245 180,00	
250 Installations sanitaires	99 000,00	
271 Plâtrerie	94 016,40	
273 Menuiserie	176 167,00	
275 Mise en passe	2 400,00	
281 Revêtements de sol	44 000,00	
282 Revêtement de paroi	19 900,00	
283 Faux-plafonds	10 000,00	
285 Traitement de surfaces intérieures	24 580,00	
287 Nettoyage	5 000,00	
290 Honoraires mandataires		268 000,00 HT
5 Frais secondaires et comtes d'attente		101 600,00 HT
Z Taxe sur la valeur ajoutée		127 300,00

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



Le Grand-Saconnex, le 5 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous souhaitons vous annoncer que notre couple élite de rock'n'roll acrobatique, Tijda Yilmaz et Thomas Gagliardo, ont remporté le titre de



Championnat du Monde 2025

dans la catégorie :

Rock'n'Roll Main Class Free Style



Lors du Championnat du Monde qui s'est déroulé samedi 1^{er} novembre à Montélimar, en France, Tijda et Thomas ont présenté des performances de haut niveau dans la catégorie reine de notre discipline. Ils ont réussi à obtenir la deuxième place provisoire lors de tous les tours qualificatifs et ont confirmé ce classement durant les phases finales avec d'incroyables et impressionnantes prestations.

C'est un honneur pour la Suisse et plus particulièrement pour notre club, le BC Swing, d'avoir obtenu une des plus hautes distinctions sportives de l'année.

Nous sommes très fiers de notre couple ainsi que de leur coach, Nicole Gagliardo, pour leur extraordinaire accomplissement. Nous sommes admiratifs du travail fourni et de leur investissement pour atteindre le plus haut niveau.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louise Dafflon, présidente





Le samedi 1^{er} novembre au Ranking international d'Uster.

Total des participants 352

6 jeunes y ont participé pour le club, ainsi que leur Moniteur Cédric ISOZ.

Ce Ranking est destiné aux jeunes (femmes et hommes) des années 2004 à 2010 et aux Séniors.

Pour rappel :

Le ranking est un classement, national, européen ou mondial, comme celui de l'ATP en tennis qui correspond à une place attribuée chaque année résultant du cumul des points acquis dans différents tournois, qui sont eux aussi classifiés en fonction de leur niveau d'importance.

Le club s'est classé au 7^{ème} rang dans une catégorie et au 15^{ème} rang dans une autre. Les élèves ont donné le meilleur d'eux même. L'ambiance était excellente. Nos jeunes motivés. Ils ont livré de beaux et nombreux combats, intenses et plein de détermination.

Même si le podium n'a pas été au rendez-vous, chacun a démontré de réels progrès techniques, preuve du travail accompli à l'entraînement.

Résultats :

2 judoka 8^{ème} / 1 judoka 9^{ème} / 1 judoka 10^{ème} / 1 judoka 11^{ème} / 1 judoka 15^{ème}

Participants : 7 participants

Frais d'inscription : CHF. 25.00 X 7 = 175.00

A ce montant, il faut ajouter l'essence aller et retour ainsi que les boissons et le repas de midi des accompagnants.

Le club prend en charge les frais d'inscriptions, l'essence et les boissons.

Chaque jeune, doit prendre avec lui un pique-nique.

Le dimanche 2 novembre Tournoi National à Uster

pour les jeunes des années 2011 à 2017.

Total des participants 458

Participants : 3 participants pour le club

Résultats : 1 judoka 8^{ème} / 1 judoka 9^{ème} / 1 judoka 15^{ème}

Frais d'inscription : CHF. 25.00 x 3 = 75.—

A ce montant s'ajoute les frais de transport en train pour 3 enfants et 1 adulte = **CHF. 154.—** (cartes journalières), ainsi que les frais de boissons et le repas de midi pour l'accompagnant.

Le 8 novembre Hamid et Cédric ont dû suivre la mise à jour comme moniteur de Jeunesse et Sport à Sierre. C'est formation continue est obligatoire pour continuer à enseigner et toucher les subventions Jeunesse et Sport. Elle est mise à jour tous les 2 ans.

Frais : 2 personnes pour la formation 2 x CHF. 90.00

2 personnes transport en train aller et retour 162.00

2 repas et boissons CHF. 70.00



Samedi 15 novembre :

Stage cantonal pour les anciens Judokas de Genève au Petit-Lancy.

C'est une manifestation organisée par l'Association cantonale de Judo, à laquelle tous les anciens profs sont invités. La Fédération Suisse de Judo est également invitée.

Belle journée souvenirs en perspective.

Jeudi 18 décembre :

Fête de Noël du club pour tous.

Lieu : salle des Délices dès 19h.00

C'est une soirée festive, que le club organise depuis sa fondation. Tous les enfants ainsi que les parents sont invités.

Les enfants sont mis à l'honneur avec une distribution des ceintures et des barrettes. Les barrettes sont données, lorsqu'un enfant n'a pas encore acquis tout le programme de la couleur de son nouveau grade, son arrivée au club (pratique) ainsi que son âge. C'est un geste d'encouragement. En effet, les élèves passent un examen pour l'obtention d'une ceinture. S'il n'a pas acquis tous les mouvements, il obtient une barrette ou une demi-ceinture. Il est clair que s'il n'est arrivé au club que depuis peu de temps, il n'aura pas de ceinture. L'âge est très important. Le club préfère avoir une bonne ceinture inférieure qu'une mauvaise supérieure. C'est aussi une question de logique et de formation. Ne pas décourager un enfant est très important.

Le programme de la soirée n'est pas encore établi pour l'instant. Mais nous réjouissons de vous rencontrer si vous le souhaitez.

Samedi 13 décembre 2025 :

Lieu : Meyrin

10 participants (3 filles, 7 garçons)

Classement : 1 x 1^{ère} place (fille)

3 x 2^{ème}

6 x 3^{ème} place

Il y avait un tournoi le dimanche 14 décembre à Vernier, qui a été annulé au dernier moment.

Domage pour nos élèves, qui se réjouissaient d'y participer.

Jeudi 18 décembre, Fête de Noël à la salle des Délices dès 19h00.

Le club sera fermé du jeudi 18 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026.

Reprise des cours lundi 5 janvier à 16h.30.